

## **COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Elisabeth SANDJIVY, Maire après convocation légale, en date du quatorze juin deux mille vingt-deux.

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Elisabeth SANDJIVY – le Maire, Antoinette ROUVERAND, Jean-Pierre SIMOULIN – Maires Adjointes, Annick VENANT, Marc LEROY, Sylvie BARA, Bruno CAUQUIL, Sandrine MAES, Claire BASIRE, Elodie KLOJ, Jonathan KASTNER, Sébastien TUFFIER, Emma BROU, Agnès CORDONNIER, Georges ICHKANIAN et Jimmy VIGNELLES.

### **Etaient absents, excusés et représentés :**

Benoît POUYET donne pouvoir à Elisabeth SANDJIVY  
Emmanuelle COEURET donne pouvoir à Jean-Pierre SIMOULIN  
Stephen CHARLIEU donne pouvoir à Antoinette ROUVERAND  
Joseph-Marie ABSIL donne pouvoir à Sandrine MAES  
Benoît SCHROEDER donne pouvoir à Sébastien TUFFIER  
Claire VIGNERON donne pouvoir à Agnès CORDONNIER

### **Etait absent et excusé :**

Eric LERAY

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes et nomme Sylvie BARA comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité**, le compte-rendu 16 mai 2022.

## **SERVICE MUNICIPAL DES MANIFESTATIONS FESTIVES CULTURELLES ET SPORTIVES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs des objets promotionnels vendus lors des manifestations municipales selon le tableau suivant :**

<b>Objets</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Tote bag personnalisé	5,00 euros
Gobelet personnalisé	1,00 euros
Porte-carte Anti RFID	2,00 euros
Stylo à bille personnalisé en bambou	2,00 euros
Tee-shirt personnalisé	12,00 euros

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE, à l'unanimité, de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer**
  - au financement des travaux de toiture au centre technique municipal,
  - au financement des travaux de sécurisation de l'accès à l'école élémentaire Emile SERRE,
  - au financement des travaux de remplacement des stores de l'école élémentaire Emile SERRE
  - au financement des travaux de voirie : réfection du chemin des Ecarts



## SERVICES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** que pour l'année scolaire 2022/2023, les tarifs de l'accueil de loisirs, de la restauration scolaire restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2021/2022.
- **APPROUVE et DECIDE, à l'unanimité**, d'appliquer le tarif de 30 euros pour le mini-séjour 2022.

## ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

Pour que les enfants du personnel bénéficient de conditions d'accueil favorables dans les accueils de loisirs pour permettre aux parents de travailler sur ces périodes, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré**,

- **DECIDE, à l'unanimité**, d'appliquer les tarifs ci-dessous, à compter du 7 juillet 2022.

Prix du repas en semaine scolaire	4,92 euros
Journée d'accueil de loisirs (dont le repas)	4,92 euros
Sortie programmée	20,00 euros

## URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité**, demander auprès de la Région Ile de France la labélisation « Petit patrimoine francilien » pour la mare située Avenue de la République.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, avec 22 voix pour et une voix contre (Emmanuelle COEURET)**, de rapporter les délibérations 03-02/2016 et 04-02/2016 du 1er février 2016 relative à l'achat et la vente des délaissés de terrain situés Allée des Forges.

## SYNDICATS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **PREND ACTE, à l'unanimité**, la communication du rapport annuel de délégataire 2021 de SUEZ.

Séance levée à 21 heures 15

Le Maire,

Elisabeth SANDJIVY

